



**PRÉFÈTE  
DE VAUCLUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**COMMUNIQUÉ  
DE PRESSE**

Avignon, le 23 août 2023

## **PERSISTANCE D'UN ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR À L'OZONE MAINTIEN DE L'ALERTE DE NIVEAU 2**

Compte-tenu de la persistance de l'épisode de pollution de l'air à l'ozone, le préfet de la zone de défense Sud, déclenche, pour le second jour consécutif, la procédure d'alerte de niveau 2 **pour la journée de demain jeudi 24 août.**

**En complément des renforcements de contrôles** de la procédure d'information et de recommandation et **des dispositions du niveau 1 d'alerte**, la préfète de Vaucluse maintient la mise en œuvre des **mesures d'urgence** suivantes :

- Mise en oeuvre des prescriptions particulières de niveau 2 prévues dans les autorisations d'exploitation des ICPE.
- Réduction de l'activité sur les chantiers générateurs de poussières et recourir à des mesures compensatoires (arrosage...).
- Modification du format des épreuves de sports mécaniques (terre, mer, air) en réduisant les temps d'entraînement et d'essais.
- Report des travaux du sol.
- Report des procédés d'épandage émetteurs d'ammoniac.
- Recours à des enfouissements rapides des effluents.

**En fonction de l'évolution de l'épisode de pollution, des mesures complémentaires pourraient être déclenchées. Un communiqué de presse spécifique sera dans ce cas diffusé.**

**Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle**

Mél : [pref-communication@vaucluse.gouv.fr](mailto:pref-communication@vaucluse.gouv.fr)

   @prefet84

[www.vaucluse.gouv.fr](http://www.vaucluse.gouv.fr)

2 avenue de la Folie  
84000 AVIGNON

La procédure d'alerte est assortie des **recommandations sanitaires et de comportement** suivantes :

**Pour protéger votre santé :**

- Réduisez vos activités physiques et sportives intenses à l'extérieur ;
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès de votre pharmacien ou de votre médecin ;
- Si vous êtes sensible ou vulnérable, privilégiez les sorties les plus brèves, celles qui demandent le moins d'effort et évitez de sortir durant l'après-midi .

**Pour aider à améliorer la qualité de l'air :**

- Limitez vos déplacements privés et professionnels, ainsi que l'usage de véhicules automobiles en privilégiant le covoiturage et les transports en commun ;
- Privilégiez pour les trajets courts les modes de déplacements non polluants (marche à pied, vélo) ;
- Différez, si vous le pouvez, vos déplacements.

**Pour toute information complémentaire sur :**

- l'évolution du pic de pollution : <https://www.atmosud.org>
- les recommandations sanitaires et comportementales : <https://www.ars.sante.fr>